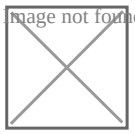

Maison et stationnement

Par **Cloamrs**, le **09/02/2021** à **19:39**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison depuis plus d'1 an maintenant. Elle n'est pas accessible directement depuis la rue. Pour y accéder, je dois passer par un grand portail électrique, où vivent les propriétaires. J'arrive ensuite dans leur jardin privatif, puis il y a au bout d'une allée (une servitude) mon portail.

A l'état des lieux, j'ai eu 2 télécommandes pour le portail électrique.

Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre en recommandé avec accusé de réception me demandant de retirer ma voiture (garée devant chez moi) sous peine de mise en fourrière sous 8 jours. L'argument est le suivant : mon bail ne comporte pas de mention de parking, mais uniquement d'une terrasse comme annexe.

Pire, je dois maintenant utiliser une autre entrée, accessible par un portillon au fond de mon jardin. Ce qui signifie que je n'ai plus le droit d'utiliser mon portail principal.

Ont ils le droit de m'obliger à ne plus me garer devant chez moi ? De ne plus utiliser mon portail ?
Le fait de m'avoir donné des télécommandes ne m'autorise pas à entrer avec ma voiture ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **09/02/2021** à **20:07**

bonjour,

le bailleur vous interdit seulement de ne pas stationner votre véhicule sur ce qui est une terrasse.

si votre bail ne mentionne pas d'emplacment de parking, vous ne pouvez pas réclamer de pouvoir stationner votre véhicule sur la partie louée.

salutations

Par **Cloamrs**, le **09/02/2021** à **20:11**

Je vous remercie pour votre rapide réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés